

Tract-ctions

L'information syndicale de l'ET Rhône-Alpes

Deshuntage X73500

Suite au deshuntage d'une UM de X73500 le 03/11/2015 sur la ligne Firminy / Le Puy, les Organisations Syndicales SUD-Rail et CGT ont déposé une DCI régionale. Les dirigeants régionaux présents ont confirmé nos craintes : Nous sommes face à une direction SNCF qui pour des raisons purement économique refuse de prendre de vraies mesures (notamment sur les X73500) pour assurer la sécurité des cheminots et usagers.

Ci-joint un compte rendu des points de la DCI :

- **La fiabilité du matériel X73500**

Après plusieurs incidents en France et notamment le deshuntage du train 889950 sur la région stéphanoise ce mardi 3 novembre 2015, nos organisations syndicales exigent des mesures immédiates de protection.

Une fois de plus la direction veut minimiser l'incident en nous parlant d'un évènement local, d'une pollution du rail. A croire que la SNCF vient de découvrir l'automne et les feuilles qui tombent des arbres ou la présence de silo aux abords des voies ! La où nous sommes beaucoup plus inquiet c'est que nos dirigeants refusent de reconnaître que le problème vient aussi du matériel X73500 qui est très largement en tête du palmarès des engins moteur qui deshuntent. Il n'y a aucune mesure immédiate de prise sur ce matériel mis à part une éventuelle étude par l'ingénierie du matériel.

Les mesures qui avaient été prises sur les X73500 pour obtenir la dispense de catégorie A suite au déraillement de Ste Pazanne n'ont pas empêché le deshuntage :

- La circulation était composée d'une UM de X73500.
- L'état des roues des X73500 avaient été contrôlé et aucune trace de pollution n'avait été trouvée.

De plus, ces mesures « CAT A » ne s'appliquent que pour les zones de gares (appareils de voies) et ne sont donc pas des mesures prises pour la circulation en « pleine » ligne ce qui était le cas sur l'incident du 03/11.

Pour SUD-Rail le plus grave c'est qu'une fois de plus rien n'a été trouvé sur le matériel (boucle inductive ok, etc) c'est bel et bien un problème de conception et de masse sur rail des X73500 associé à des voies de moins en moins visitées et circulées par des trains lourds.

Nos dirigeants refusent de prendre des vraies mesures sous prétexte que cela modifierait 6% du plan de transport. Mais alors à combien évaluent-ils le prix de la sécurité ??

// Info 73500 // Info 73500 //

- **Les menaces de procédures disciplinaires**

Alors que la Direction est incapable de fournir des garanties, que ses affirmations sont démenties par les incidents à répétition, que les CHSCT ont déposé des droits d'alerte, les ADC et ASCT font légitimement valoir leur droit de retrait lorsqu'ils sont amenés à conduire les X73500. Pour toute réponse, la Direction met en demeure les agents de reprendre le travail et menace de les sanctionner .

Bien que l'inspection du travail trouve que les droits de retraits sont justifiés (inspection du CHSCT de l'ETSVL), les ADC sont mis en demeure et menacés . Un DPX a été jusqu'à aller au restaurant où se trouvait des ADC en RHR à Roanne pour les menacer de les mettre en demeure si le lendemain ils faisaient usage de leur droit de retrait : c'est inadmissible !

Les ADC et ASCT qui font usage de leur droit de retrait sont dans leur droit, nous ne tolérerons aucune sanction et s'il le faut nous irons devant la justice pour faire respecter le code du travail .

- **La liste de toutes des dispenses à la catégorie A**

La direction nous affirme avoir suspendue les dispenses sur de nombreuses gares . Sur le périmètre lyonnais, seuls les postes de Sully, Perrache P2 et Lyon Guillotière P2 disposent toujours de la dispense CATEGORIE A, permettant aux postes d'enregistrer les itinéraires à l'avance. Mais encore une fois cette mesure n'empêche pas les deshuntages en pleine ligne .

Plus précisément sur LPR nous effectuons des trains en X73500 sur Bourg en Bresse , Roanne et Grenoble . Contrairement à ce que veut nous faire croire la direction, **sur ces lignes aussi les arbres perdent leurs feuilles !**

ADC si vous vous estimez en danger vous pouvez faire usage de votre droit de retrait.

En cas de pression contacter un représentant SUD-Rail.